



Violation plusieurs contrats

Par **perdue**, le 10/02/2012 à 14:07

Bonjour,

Nos produits sont fabriqués dans un pays X, le fournisseur central se trouve dans un pays Y, je suis un des distributeurs qui dépend de ce fournisseur et exerce dans un pays Z. J'ai établi plusieurs contrats avec le fabricant: Protections clients, contrat d'exclusivité de certains produits dont quelques uns ont été élaborés par moi-même avec la coopération du fabricant. J'ai eu un problème avec un de mes revendeurs suite à l'usage abusif de nos produits pour qu'il puisse écouler ses propres produits. Ce dernier a contacté mon fournisseur principal pour pouvoir acheter directement chez eux et bien sûr que mon fournisseur a accepté sa demande. Pourtant j'ai un contrat protection client et un contrat d'exclusivité d'un produit pour ce client signé par le fabricant. Résultat des courses, j'ai perdu beaucoup de marchés. Et maintenant je découvre aussi que mon fournisseur vend à un autre distributeur, un produit que j'ai élaboré et avec un contrat d'exclusivité dans le monde entier signé également par le fabricant. Je me doute très fort que mon fournisseur livre directement d'autres clients à moi. A part cela je lui ai demandé de livrer un de mes plus gros clients à l'étranger vu qu'il est plus près de ce client par rapport à moi mais les marchandises sont arrivées 1 mois après la date du délai de la livraison, du coup ce client n'achète plus chez moi. Mes chiffres d'affaires baissent du jour au lendemain et quand j'envoie des lettres pour lui assigner tous ces faits, tout cela reste sans réponse. J'ai essayé de lui parler au téléphone mais sa réponse c'est que le client qu'il a piqué lui a promis une chiffre d'affaires très importantes et il l'a fait. mon fournisseur refuse également maintenant de me vendre le produit que j'ai en exclusivité pour ce client. Cependant, ce client continue toujours à s'en procurer. Sa réponse concernant le produit que j'ai établi moi-même et qu'il lance sur le marché en ce moment c'est que je ne vends plus ce produit depuis des années et qu'il les a en stock. Et il menace même de ne plus me rien vendre si je lui envoie encore un e-mail pour ces problèmes. Que dois-je faire ? Est-ce légal qu'il agisse ainsi sans me prévenir ?

Par avance merci pour vos réponses.

Par **xavdlaw**, le **23/02/2012** à **11:56**

Bonjour,

Quelques réflexions simples à ce stade :

- les contrats de nature diverse vous liant à la partie adverse prévoient-ils des clauses quant à la loi applicable, le tribunal compétent en cas de litige ? (cela peut déjà permettre de limiter les difficultés)
- votre "partenair" se situe-t-il au sein de l'UE ou dans un pays tiers (plus complexe en ce cas)

A voir,

Cordialement